

L'industrie agro-alimentaire en Bourgogne-Franche-Comté

- Juillet 2026 -

Avec 4 % de personnes salariées (25 600 personnes) dans les industries agroalimentaires, la Bourgogne-Franche-Comté est la 7^{ème} région française. Le secteur est dominé dans la région par les fabrications de produits de boulangeries-pâtisseries et pâtes alimentaires qui représentent 44 % des emplois et les deux tiers des 2 400 établissements. Par rapport à la France, la région se démarque par une forte présence des industries du lait et de la viande. Le nombre de salariés est le plus élevé en Saône-et-Loire (5 600) tandis que la part de salariés travaillant dans l'industrie agroalimentaire est la plus importante dans le Jura (4 %).

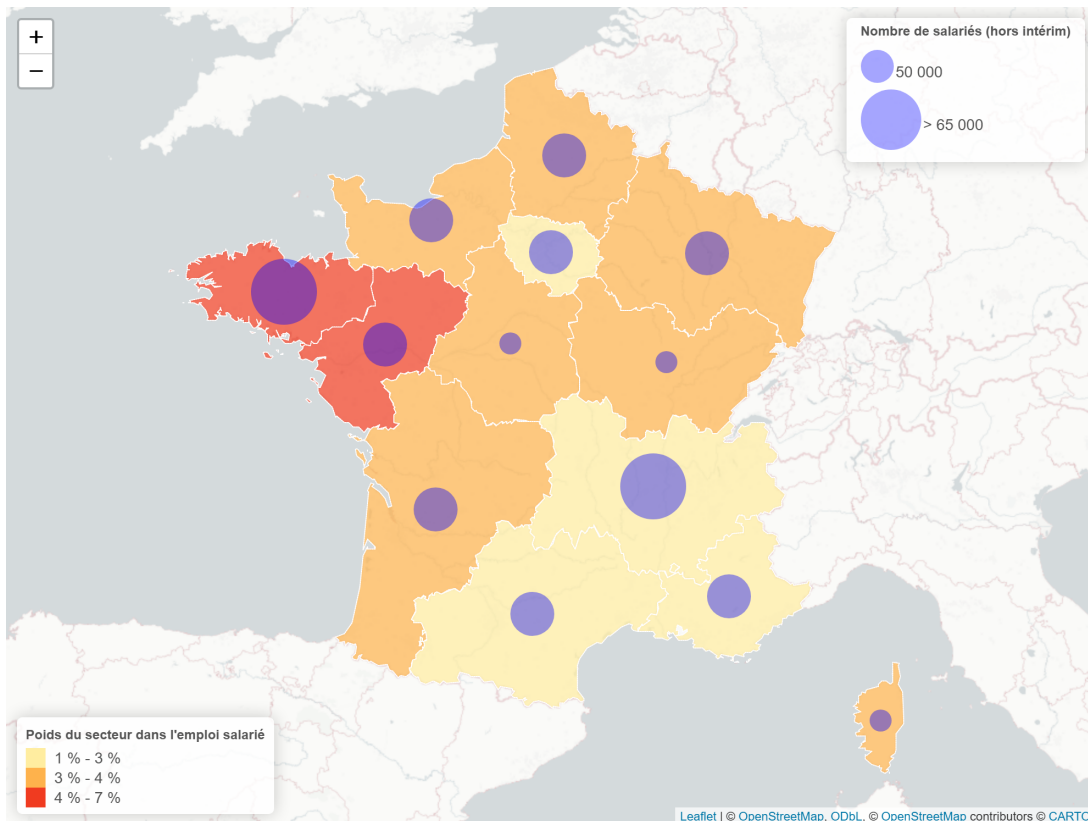
L'emploi permanent est dans une période dynamique avec une progression de +1,8 % entre 2024 et 2025. Les embauches en CDI progressent légèrement, tandis que les recrutements en CDD connaissent une hausse plus marquée. Ces derniers sont nettement majoritaires dans les secteurs de la boulangerie et de la viande. En revanche, l'emploi intérimaire est en nette baisse sur un an (-10,2 % en fin d'année 2025). Les départs du secteur restent relativement stables et sont principalement liés à des fins de CDD.

Côté commerce extérieur, dont le département de Saône-et-Loire est leader, les exportations bondissent sur un an avec une augmentation de la valeur exportée de +17,6 % portées principalement par les boissons et les produits alimentaires divers.

Présentation du secteur

Avec 4 % de personnes salariées dans l'industrie agroalimentaire, la Bourgogne-Franche-Comté se situe **au septième rang des régions françaises**.

Carte 1 | Poids du secteur dans la région comparativement au niveau national



Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires : premier secteur employeur

En 2025, 11 385 salariés travaillent dans la “Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires”, soit **44 %** des personnes employées dans l’industrie agroalimentaire.

Tableau 1 | L’emploi salarié par secteur détaillé

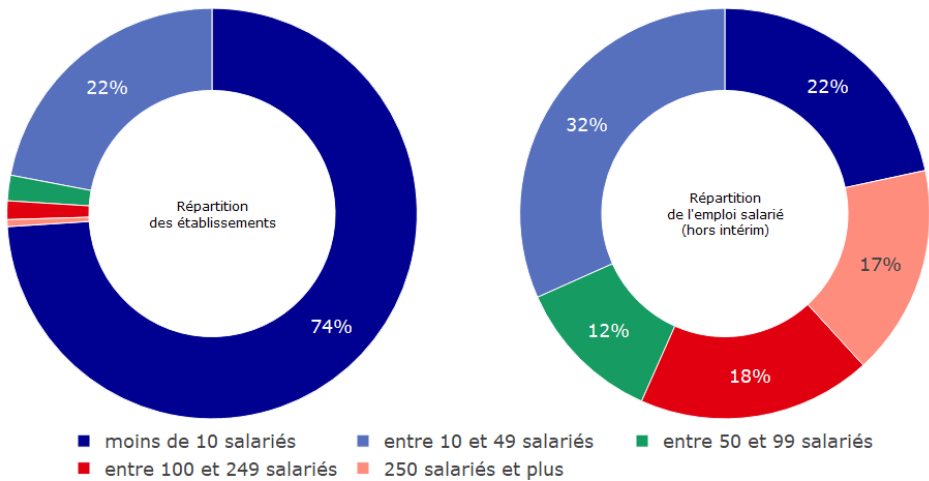
Secteur d'activité détaillé	Effectifs salariés en 2025	Part des effectifs dans le secteur (en %)
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	11385	44
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	4467	17
Fabrication de produits laitiers	3715	14
Fabrication d'autres produits alimentaires	2829	11
Fabrication de boissons	1742	7
Fabrication d'aliments pour animaux	727	3
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	499	2
Transformation et conservation de fruits et légumes	233	1
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	195	1
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	12	0

Source : Urssaf, données 2025/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Les établissements employeurs

En 2024, **2 391 établissements** dans l’industrie agroalimentaire se situent en Bourgogne-Franche-Comté. Dans la région, **1 769 établissements** emploient moins de 10 salariés. Ils concentrent **22 %** de l’emploi salarié du secteur. La prédominance des établissements de moins de 10 salariés s’explique en grande partie par la forte présence de boulangeries artisanales.

Graph 1 | Taille des établissements



Source : Insee, Flores 2024/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Tableau 2 | Top 10 des établissements employeurs

	Département	Tranche d'effectifs	Secteur d'activité
GROUPE BIGARD	71	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
TRADIVAL	89	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
LDC BOURGOGNE	71	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
DUC	89	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
SOCIETE ANDRE BAZIN	70	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
EURIAL ULTRA FRAIS	89	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
SOCIETE FROMAGERE DE LONS LE SAUNIER	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
DAUNAT BOURGOGNE	71	250 salariés et plus	Fabrication d'autres produits alimentaires

Source : Insee, Flores 2024/traitement Drees Bourgogne-Franche-Comté
Champ : IAA y compris artisanat commercial

Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires : premier secteur en nombre d'établissements

Avec 1 578 établissements, le secteur "Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires" représente **66 %** des établissements dans l'industrie agroalimentaire en 2024.

Tableau 3 | Les établissements par secteur détaillé

Secteur d'activité détaillé	Nombre d'établissements	Part des établissements dans le secteur (en %)
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	1578	66.0
Fabrication de produits laitiers	214	9.0
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	198	8.3
Fabrication de boissons	186	7.8
Fabrication d'autres produits alimentaires	117	4.9
Fabrication d'aliments pour animaux	37	1.5
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	32	1.3
Transformation et conservation de fruits et légumes	13	0.5
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	8	0.3
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	8	0.3

Source : Insee, Flores 2024/traitement Drees Bourgogne-Franche-Comté
Champ : IAA y compris artisanat commercial

L'emploi dans l'industrie agroalimentaire

25 548 salariés permanents et 2 582 intérimaires travaillent dans l'industrie agroalimentaire

En Bourgogne-Franche-Comté, **25 548 salariés** travaillent dans l'industrie agroalimentaire au 4^{ème} trimestre 2025. À ces salariés permanents s'ajoutent **2 582 intérimaires**. Le nombre de salariés est le plus élevé en Saône-et-Loire (5 559). La part de salariés travaillant dans l'industrie agroalimentaire est la plus importante dans le Jura (4 %).

Tableau 4 | Chiffres clés sur l'emploi dans le secteur de l'industrie agroalimentaire

4^{ème} trimestre 2025

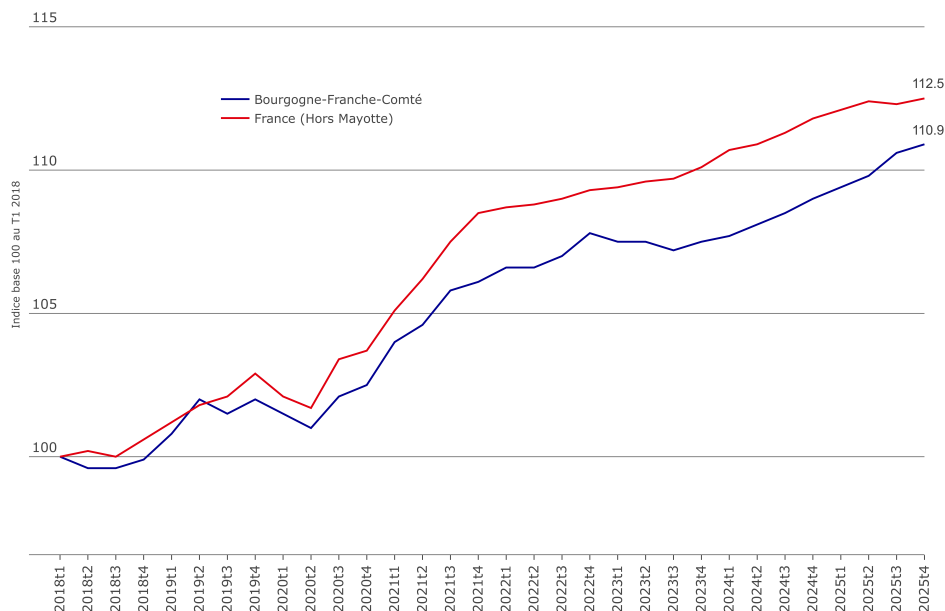
	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire			Emploi total		
	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)
France (Hors Mayotte)	598 074	0,2	0,6	56 591	-2,1	-4,1	654 665	0,0	0,2
Bourgogne-Franche-Comté	25 548	0,3	1,8	2 582	0,7	-10,2	28 130	0,3	0,5
Côte-d'Or	5 330	0,6	2,3	391	17,2	5,7	5 721	1,6	2,5
Doubs	4 922	-0,5	2,2	370	-2,3	-15,7	5 292	-0,7	0,7
Haute-Saône	1 864	-0,3	-1,7	118	-3,9	-5,0	1 982	-0,5	-1,9
Jura	3 416	-0,5	-0,7	399	15,0	-14,8	3 815	0,9	-2,4
Nièvre	696	1,6	-3,7	109	-0,0	2,9	805	1,4	-2,9
Saône-et-Loire	5 559	1,1	3,8	517	-13,2	-28,6	6 076	-0,3	-0,1
Territoire de Belfort	545	1,1	-0,4	10	134,9	-34,9	555	2,2	-1,3
Yonne	3 216	0,5	3,3	668	-0,7	6,2	3 884	0,3	3,8

Source : Urssaf, données au 4^{ème} trimestre 2025/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté
Champ : IAA y compris artisanat commercial

L'évolution de l'emploi dans l'industrie agroalimentaire

Au 4^{ème} trimestre 2025, l'emploi salarié augmente dans la région et il progresse en France (0,2 %) (cf. tableau 4 et graph 2). Sur un an, l'emploi salarié est en forte hausse dans la région (1,8 %). L'évolution trimestrielle de l'emploi salarié permanent se situe entre -0,5 % dans le Jura et 1,6 % dans la Nièvre.

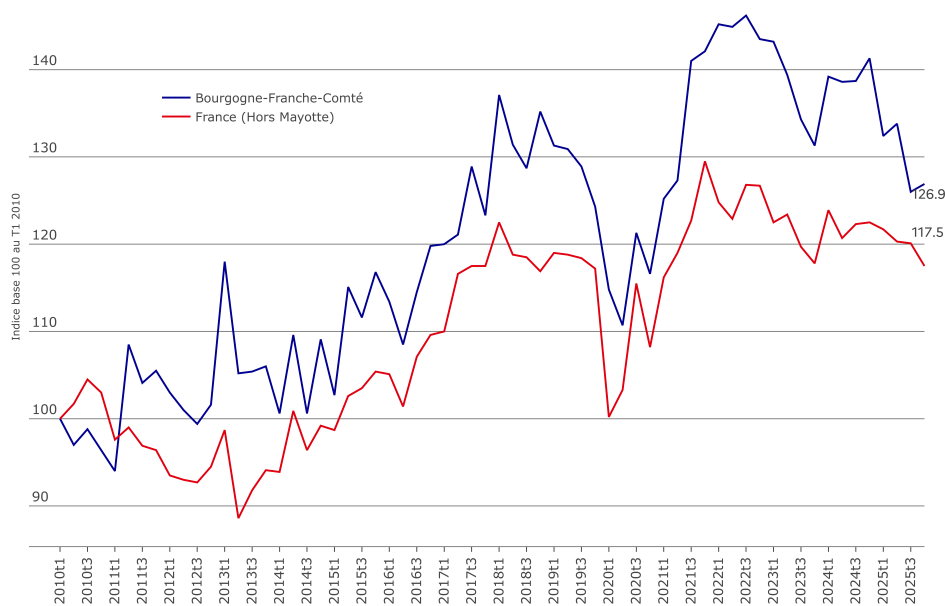
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié sur long terme



Source : Urssaf, données au 4^{ème} trimestre 2025/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de salariés permanents dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 10,9 % entre le 1^{er} trimestre 2018 et le 4^{ème} trimestre 2025 (12,5 % au niveau national).

Graph 3 | Evolution du recours à l'intérim sur long terme



Source : Dares/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 26,9 % entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 4^{ème} trimestre 2025 (17,5 % au niveau national).

Les mouvements de main-d'oeuvre

Les indicateurs de **mouvements de main-d'oeuvre** rendent compte du besoin en emploi des entreprises :

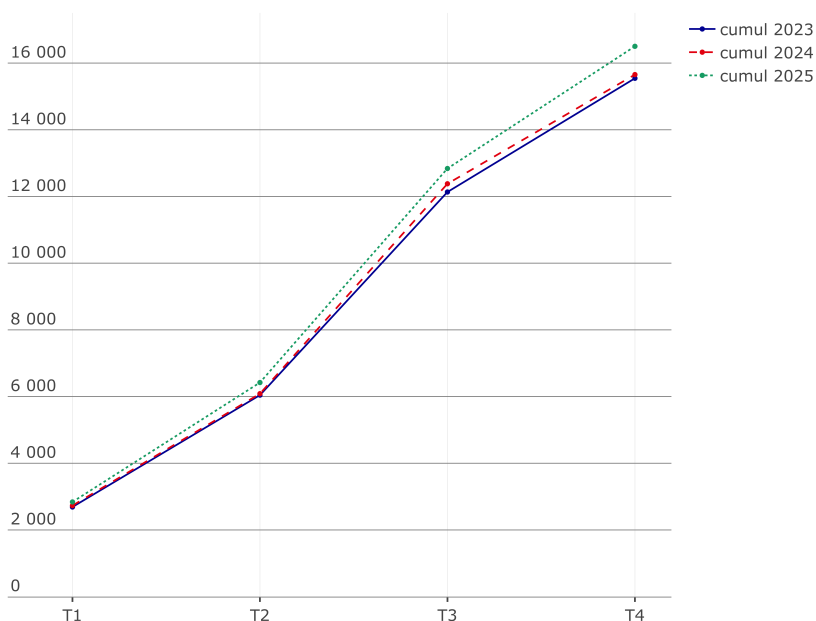
- le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

Champ de l'étude : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Les volumes d'embauches

En 2025, **16 500 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, 848 de plus par rapport à l'an dernier. Les embauches sont plus nombreuses qu'en 2023 où 15 540 contrats avaient été signés.

Graph 4 | Cumul annuel des embauches (CDD, CDI)



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Lecture : En 2025, **16 500** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans l'industrie agroalimentaire.

Evolution des embauches en CDI

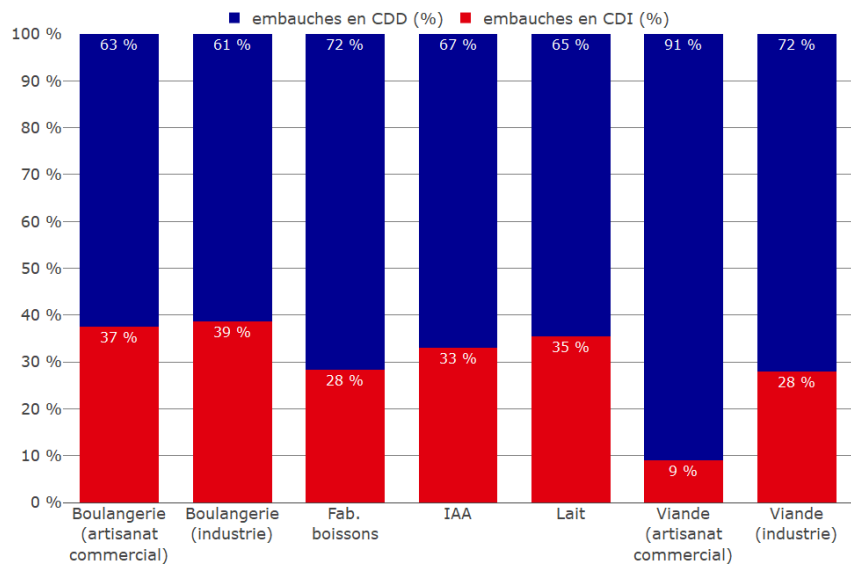
Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- les **pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans l'industrie agroalimentaire, les embauches en CDI augmentent, passant de 5 270 en 2024 à 5 460 en 2025. En parallèle, le volume des CDD progresse plus vite sur la même période. Ainsi, la part des CDI dans les embauches a diminué : 33 % en 2025 contre 34 % l'an dernier.

Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** dans les boulangeries (artisanat commercial). **La part des CDI s'élève à 37 % des recrutements** en 2025 contre 39 % en 2024. Dans le secteur de la viande (industrie), **la part des CDI** parmi les recrutements en 2025 est de **28 %** contre 29 % en 2024. Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** et reculent par rapport à l'an dernier.

Graph 5 | Volume et part de CDI parmi les embauches en 2025



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Lecture : En 2025, **5 460** CDI ont été signés dans l'industrie agroalimentaire, soit 33 % des embauches (34 % en 2024).

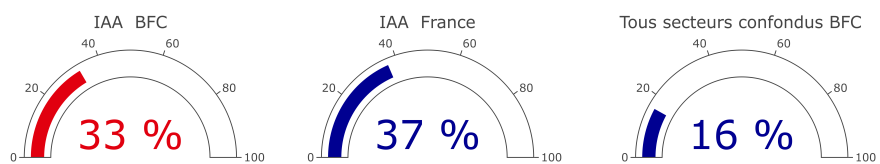
Un recours plus marqué au CDI

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans le secteur ?
- dans la région plus qu'ailleurs ?

En 2025, **33 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI** contre 16 % en moyenne dans la région.

Graph 6 | Comparaison de la part des CDI avec la moyenne nationale et régionale



Principaux métiers recrutés en 2025

Tableau 5 | Métiers recrutés (Top 5)

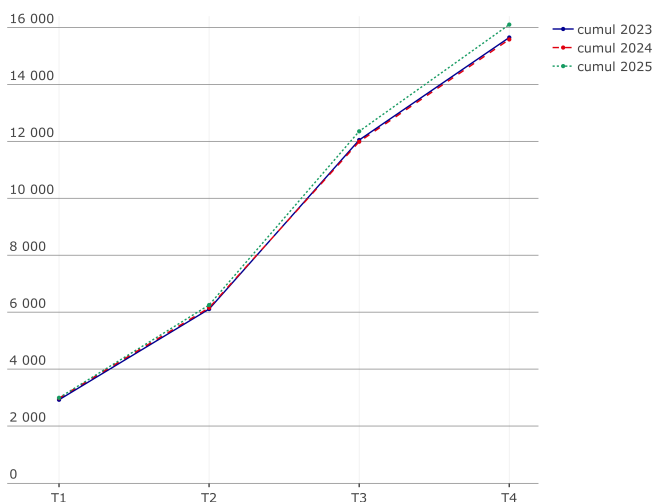
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2025	Part (en %)	Part 2024 (en %)
R1Z60 : Vendeurs en produits alimentaires	3940	26	23
S0Z42 : Boulangers, pâtisseries	2285	15	13
E0Z21 : Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	1799	12	10
S0Z40 : Bouchers	871	6	6
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	673	4	5

Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Les départs de salariés

En 2025, environ **16 103 salariés** ont quitté l'industrie agroalimentaire, 523 de plus par rapport à l'an dernier. Ces départs sont **plus nombreux** qu'en 2023 où le secteur enregistrait **15 649 départs**.

Graph 7 | Cumul annuel des sorties (CDD et CDI)



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Lecture : En 2025, le secteur de l'industrie agroalimentaire enregistre **16 103 départs**.

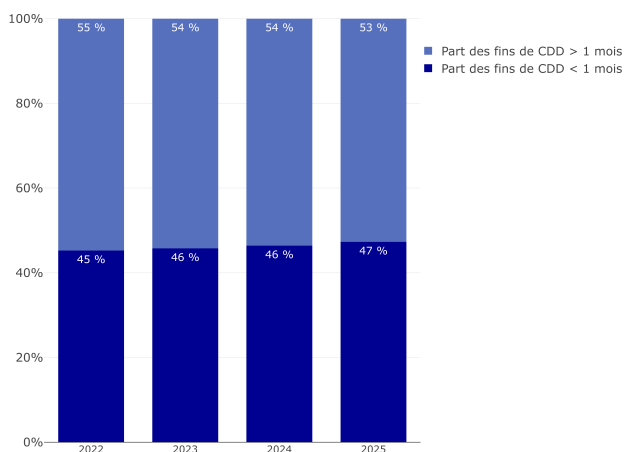
Les ruptures de contrat et fins de CDD

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieur à 1 mois augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans l'industrie agroalimentaire, parmi les départs des salariés en 2025, environ **9 000** font suite à une fin de CDD et près de **7 000** à une rupture de contrat de travail. La durée des CDD demeure globalement stable : 47 % des CDD arrivés à terme duraient moins d'un mois.

Graph 8 | CDD < 1 mois parmi ceux arrivés à terme



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Les motifs de rupture de contrat de travail

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

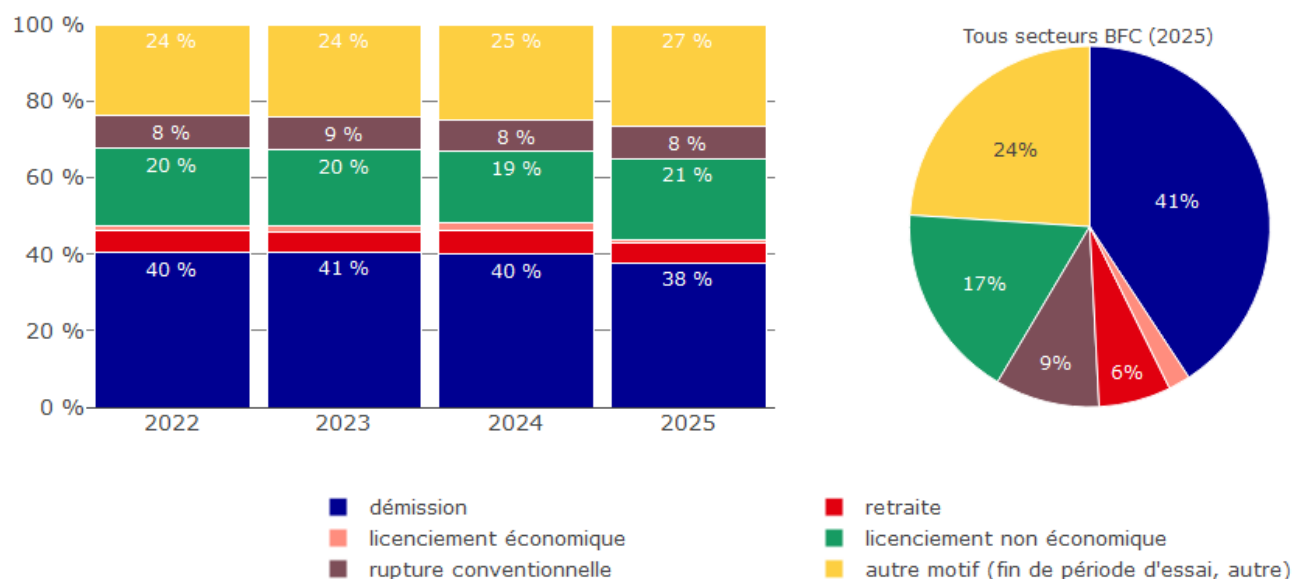
- le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans le secteur depuis 2022 ?
- les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2024 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les ruptures de contrats de travail s'élèvent à **7 171** et **représentent 45 % des sorties enregistrées dans le secteur en 2025**.

Les **départs faisant suite à une démission** forment le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont moins fréquents dans le secteur de l'industrie agroalimentaire par rapport à la moyenne régionale, tous secteurs confondus. Dans ce secteur, les licenciements non économiques ainsi que les fins de période d'essai sont plus fréquents qu'en moyenne régionale. Ces ruptures, souvent imprévues, peuvent accentuer les tensions de recrutement et témoigner de difficultés à sécuriser et fidéliser la main-d'oeuvre.

En revanche, le secteur n'est pas particulièrement exposé aux difficultés économiques : la part des licenciements économiques y est équivalente à la moyenne régionale.

Graph 9 | Motifs des ruptures de contrat de travail, en %



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.
Champ : IAA y compris artisanat commercial.

Focus sur les mouvements de main-d'oeuvre en 2025

Les focus ci-dessous permettent d'éclairer notamment les problématiques suivantes :

- Quelle est la **part de jeunes parmi les embauches** comparativement à ce qu'ils représentent dans l'emploi du secteur ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Les jeunes **signent-ils plus souvent un CDI** dans le secteur par rapport à ce que l'on observe en moyenne tous secteurs confondus ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Le secteur recrute-t-il essentiellement des postes qualifiés / non qualifiés ?
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus nombreux à quitter le secteur qu'à y entrer ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus souvent recrutés en CDI ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.

Focus sur les jeunes



19 % des salariés du secteur ont moins de 25 ans.

(source : Insee, RP 2022)

Embauches

8 244 entrées

Départs

7 630 sorties



50 % des entrées
(+ 2 pt(s) depuis 2024)
25 % ont signé un CDI

(contre 16 % des jeunes nouvellement
embauchés tous secteurs confondus)

soit 47 % des sorties
(+ 2 pt(s) depuis 2024)
29 % occupaient un CDD < à 1 mois
parmi les ruptures de contrat : 36 % ont démissionné
(contre 41 % des jeunes tous secteurs confondus).

Focus sur les seniors



26 % des salariés du secteur ont 50 ans ou plus.

(source : Insee, RP 2022)

Embauches

2 495 entrées

Départs

2 974 sorties



soit 15 % des entrées
(-2 pt(s) depuis 2024)
27 % ont signé un CDI
(contre 10 % des seniors nouvellements
embauchés tous secteurs confondus)

soit 18 % des sorties
(-2 pt(s) depuis 2024)
38 % occupaient un CDD < à 1 mois
parmi les ruptures de contrat : 22 % ont démissionné
(contre 24 % des seniors tous secteurs confondus).

Focus sur les femmes



44 % des salariés du secteur sont des femmes.

(source : Insee, RP 2022)

Embauches

8 671 entrées

soit 53 % des entrées

(0 pt(s) depuis 2024)

30 % ont signé un CDI

(contre 13 % des femmes nouvellements
embauchés tous secteurs confondus)



Départs

8 602 sorties

soit 53 % des sorties

(0 pt(s) depuis 2024)

30 % occupaient un **CDD < à 1 mois**

parmi les ruptures de contrat : 38 % ont démissionné
(contre 42 % des femmes tous secteurs confondus).

Focus sur les hommes



56 % des salariés du secteurs sont des hommes.

(source : Insee, RP 2022)

Embauches

7 833 entrées

soit 47 % des entrées

(0 pt(s) depuis 2024)

37 % ont signé un CDI

(contre 22 % des hommes nouvellements
embauchés tous secteurs confondus)



Départs

7 501 sorties

soit 47 % des sorties

(0 pt(s) depuis 2024)

22 % occupaient un **CDD < à 1 mois**

parmi les ruptures de contrat : 38 % ont démissionné
(contre 39 % des hommes tous secteurs confondus).

Focus sur les postes qualifiés

Embauches de salariés pour un poste qualifié

5 423 entrées

soit 37 % des entrées

43 % ont signé un CDI

(contre 22 % tous secteurs confondus
parmi les postes qualifiés)



Départs de salariés

qui occupaient un poste qualifié

5 174 sorties

soit 35 % des sorties

parmi les ruptures de contrat : 41 % ont démissionné
(contre 41 % des salariés qui occupaient
un poste qualifié tous secteurs confondus).

Focus sur les postes non qualifiés

Embauches de salariés pour un poste non qualifié

8 612 entrées

soit 58 % des entrées

24 % ont signé un CDI

(contre 13 % tous secteurs confondus
parmi les postes non qualifiés)



Départs de salariés

qui occupaient un poste non qualifié

8 591 sorties

soit 59 % des sorties

parmi les ruptures de contrat : 37 % ont démissionné
(contre 42 % des salariés qui occupaient
un poste non qualifié tous secteurs confondus).

Le commerce extérieur

Le suivi et l'analyse des exportations/importations permet d'appréhender la performance économique de la région.

- une augmentation des exportations peut signaler une économie forte et compétitive, tandis qu'une hausse des importations peut refléter une demande intérieure robuste.
- la provenance des produits est crucial, surtout en cas de difficultés dans le pays d'origine qui perturberaient les chaînes d'approvisionnement et entraîner des pénuries ou des hausses de prix.

Les exportations en nette progression au 4ème trimestre 2025

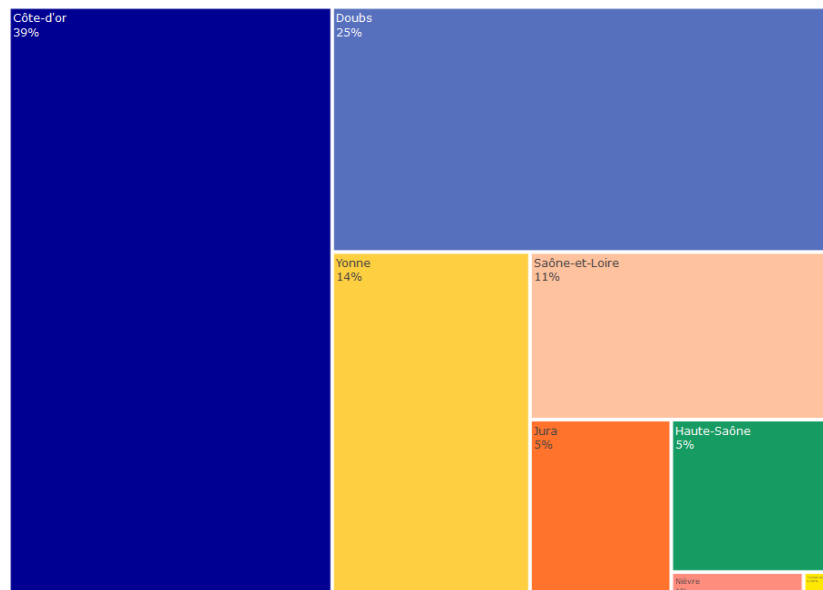
En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations dans l'industrie agroalimentaire s'élèvent à 1 112 222 milliers d'euros au 4ème trimestre 2025. Sur un an, elles augmentent fortement (17,6 %). Dans le même temps, les importations dans ce secteur progressent nettement (15,5 %). Le montant des exportations est le plus élevé en Côte-d'or : 434 004 milliers d'euros au 4ème trimestre 2025. L'évolution des exportations se situent entre -31,1 % dans la Nièvre et 306,7 % dans le Doubs.

Tableau 6 | Chiffres clés du commerce extérieur

4 ^{ème} trimestre 2025	Exportations		Importations	
	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)
Bourgogne-Franche-Comté	1 112 222	17,6	566 688	15,5
Côte-d'or	434 004	-8,9	93 267	-2,5
Doubs	280 751	306,7	182 878	25,2
Haute-Saône	57 374	6,1	11 801	-12,7
Jura	57 463	6,3	51 870	14,5
Nièvre	8 077	-31,1	2 123	106,5
Saône-et-Loire	116 869	-12,8	116 040	7,9
Territoire de Belfort	2 052	29,5	10 496	1,8
Yonne	155 631	7,7	98 215	38,2

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Graph 10 | Les exportations par département



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Allemagne : principal débouché à l’export

Avec 11 % des exportations du secteur de l’industrie agroalimentaire, ce pays est le principal débouché de la région.

Tableau 7 | Top 10 des pays à l’exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Allemagne	125553	11
Espagne	119692	11
Etats-Unis d Amérique	103361	9
Royaume-Uni	100598	9
Italie	85154	8
Belgique	81083	7
Pays-Bas	46483	4
Suisse	40686	4
Canada	37409	3
Portugal	35212	3

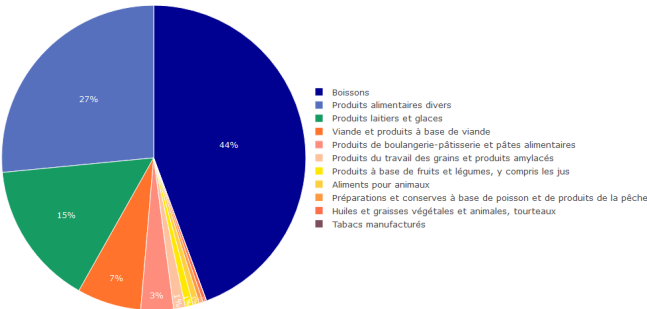
Tableau 8 | Top 10 des pays à l’importation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	174800	31
Allemagne	80536	14
Pays-Bas	60383	11
Italie	57494	10
Belgique	56849	10
Espagne	41712	7
Irlande	22696	4
Pologne	8160	1
Brésil	6784	1
Royaume-Uni	6290	1

boissons : produit le plus exporté

Au 4ème trimestre 2025, le montant des exportations de ce produit s’élève à 493 283 milliers d’euros, soit 44 % des exportations dans l’industrie agroalimentaire. Les exportations de produits alimentaires divers sont le deuxième produit le plus exporté avec 26 % des exportations du secteur.

Graph 11 | Les exportations par produits



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principaux débouchés à l’export selon les produits

Les principales destinations peuvent fortement varier d’un produit à l’autre. Les débouchés à l’exportation sont présentés ici pour les deux premiers produits exportés.

Tableau 9 | boissons : top 10 des pays à l’exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Etats-Unis d Amérique	93499	19
Royaume-Uni	75843	15
Canada	33163	7
Japon	33066	7
Belgique	26222	5
Suisse	25519	5
Danemark	18029	4
Hong-Kong	16815	3
Allemagne	15731	3
Chine	15553	3

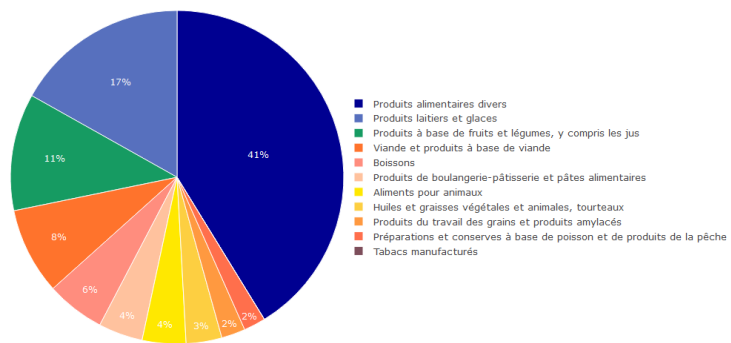
Tableau 10 | produits alimentaires divers : top 10 des pays à l’exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Espagne	61615	21
Italie	52851	18
Allemagne	50705	17
Portugal	25467	9
Grèce	14765	5
Belgique	14097	5
Pays-Bas	11221	4
République tchèque	8139	3
Hongrie	7815	3
Irlande	7799	3

Produits alimentaires divers : produit le plus importé

Le montant des importations de ce produit s'élève à 233 627 milliers d'euros au 4ème trimestre 2025, soit 41 % des importations dans l'industrie agroalimentaire. Viennent ensuite les importations de Produits laitiers et glaces avec 17 % des importations du secteur.

Graph 12 | Les importations par produits



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principales provenances des produits importés

La provenance peut varier fortement d'un produit à l'autre. Elle est présentée ici pour les deux premiers produits importés dans l'industrie agroalimentaire.

Tableau 11 | Produits alimentaires divers : top 10 des pays

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	168260	72.0
Espagne	15861	6.8
Allemagne	15164	6.5
Italie	11882	5.1
Belgique	7234	3.1
Pays-Bas	3094	1.3
Etats-Unis d Amérique	1607	0.7
Royaume-Uni	1471	0.6
Inde	1427	0.6
Luxembourg	815	0.3

Tableau 12 | Produits laitiers et glaces : top 10 des pays

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Irlande	21345	22
Pays-Bas	19362	20
Allemagne	18779	20
Belgique	13830	14
Italie	4708	5
Espagne	3489	4
Royaume-Uni	3026	3
Finlande	2911	3
Suisse	2481	3
Pologne	1591	2

Sources, méthodologie, définitions

Sources et méthodes

La donnée structurelle du **nombre d'établissements** provient du fichier Flores de l'Insee (« [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié](#)»). Les industries agroalimentaires sont définies comme l'ensemble des établissements dont le code NAF est 10 ou 11, y compris l'artisanat commercial.

Les **évolutions de l'emploi salarié** (hors intérim) sont calculées à partir des **estimations trimestrielles de l'emploi salarié** produites conjointement par l'Insee, l'Acosse et la Dares. Les effectifs salariés diffusés correspondent au « nombre de salariés inscrits durant la dernière semaine de la période » renseigné dans la Déclaration sociale nominative (DSN). Les alternants font partie des effectifs salariés.

Les **mouvements de main-d'oeuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

L'intérim : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

Définitions

Les industries agroalimentaires (IAA) regroupent les établissements dont l'activité principale, codée à partir de la Nomenclature d'activités françaises (NAF Rev.2) relève des domaines suivants:

- 10.1.Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande.
- 10.2.Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques.
- 10.3.Transformation et conservation de fruits et légumes.
- 10.4.Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales.
- 10.5.Fabrication de produits laitiers.
- 10.6.Travail des grains ; fabrication de produits amylacés.
- 10.7.Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires.
- 10.8.Fabrication d'autres produits alimentaires.
- 10.9.Fabrication d'aliments pour animaux.
- 11. Fabrication de boissons.
- 12. Fabrication de produits à base de tabac.

La Fabrication de produits à base de tabac a été exclue du champ de cette étude. Compte tenu de leur faible poids en Bourgogne-Franche-Comté, les secteurs 10.2, 10.3, 10.4, 10.6 et 10.9 ont été regroupés sous l'appellation « Reste des IAA ».

L'**artisanat commercial** qualifie les activités agroalimentaires associées à de la vente au détail : il comprend les établissements dont l'activité principale correspond aux codes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D de la NAF Rev.2.

Les **embauches** (i.e. entrées) et les **départs** (i.e. sorties) sont des flux de main-d'œuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main d'œuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

Catégorie socioprofessionnelle : les personnes en emploi sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Au sein des actifs occupés, six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. À l'aide des [travaux](#) de l'Insee sur le sujet nous pouvons distinguer, au sein des ouvriers et des employés, les **emplois qualifiés** et les **emplois non qualifiés**. Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle à 2 chiffres), les ouvriers non qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69). Pour les employés non qualifiés, la distinction se fonde sur la nomenclature à 4 chiffres : agents de service (postes 525a, 525b, 525c, 525d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), des standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564b).

Pour en savoir plus

« [La moitié des emplois des IAA est concentrée dans les secteurs du lait et de la viande](#) », Agreste Etudes Bourgogne-Franche-Comté n°108, juillet 2026.

« [L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, avril 2026.

« [Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-DREETS](#) », Insee-Urssaf-DREETS, Insee Flash, janvier 2026.

« [Indicateurs Trimestriels Régionaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2026.

« [Indicateurs Trimestriels Départementaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2026.

« [Indicateurs Statistiques Territoriaux](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2026.

« [Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS et France Travail Bourgogne-Franche-Comté, mai 2026.

« [Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté](#) », Insee (emploi, chômage, etc.).

« [La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté](#) », Tendances régionales, Banque de France, avril 2026.